

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 22 juin 2017

Le président, M. Christian Gander, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 57 Conseillères et Conseillers.

Il y a 9 excusés (Mmes Thérès Betchov Heidrich, Emmanuelle Cosandai, Béatrice Saxer Brown, Anita Waeber, MM. Michel Bardet, Patrick Beney, Evan Lock, Larry Sarrasin, Rupert Schildböck).

2 arriveront plus tard (MM. Sébastien Bertherin et Patrick Vallat).

4 absents (Mmes Florence Golaz et Rosanna Vaccaro, MM. Martin Ahlström et Yves Froidevaux).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Avec l'arrivée de M. Patrick Vallat, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Le Bureau n'a pas reçu de motion, de postulat, ni d'interpellation.

Avec l'arrivée de Mme Rosanna Vaccaro, le nombre de Conseillers présents passe à 59.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour, qui est le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de trois Conseiller(ère)s.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 avril 2017.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision en un seul débat

6. Comptes de l'exercice 2016.
7. Rapport de gestion sur l'exercice 2016.

Préavis avec décision

8. **Préavis municipal n° 14** relatif à une demande de crédit de CHF 1'431'500.- destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public.
9. **Préavis municipal n° 20** relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour l'aménagement de 11 places de parc au chemin du Lavasson.
10. **Préavis municipal n° 21** relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron.

Préavis – Première lecture

11. **Préavis municipal n° 23** relatif à l'assainissement du bruit dans le secteur "Avenue du Mont-Blanc – Route Suisse".
12. **Préavis municipal n° 24** relatif à une demande de crédit pour la mise en place de protections solaires au collège des Tuillières.

Autres objets

13. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Victor Braune intitulé "Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales".
14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Messmer relative à l'aménagement de la déchetterie, en vue de l'évolution sociale et écologique d'aujourd'hui.

Divers

15. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2017-2018 :
 - Election du(de la) président(e),
 - Election du(de la) 1^{er}(ère) vice-président(e),
 - Election du(de la) 2^{ème} vice-président(e),
 - Election de deux scrutateur(trice)s,
 - Election de deux scrutateur(trice)s suppléant(e)s.
 16. Nomination de la Commission de gestion.
 17. Nomination d'un(e) membre de la Commission des finances.
 18. Nomination d'un(e) ou de deux membres de la Commission du plan de zones.
 19. Nomination d'un(e) membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.
 20. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional.
 21. Divers et propositions individuelles
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation de trois Conseiller(ère)s

Le Bureau a reçu 3 démissions.

En préambule, le président lit la démission reçue de Mme Florence Rochat.

Par courriel, le Bureau a été informé par le GdG que Mme Florence Rochat serait remplacée par M. Cédric Amaudruz.

M. Daniel Calabrese présente, au nom des GdG, M. Cédric Amaudruz, en remplacement de Mme Florence Rochat : *"M. Cédric Amaudruz est né le 28.06.1972. Il est marié et père de 3 enfants, 2 garçons de 8 et 12 ans, et une fille de 6 ans. Il habite Gland depuis 2003. Il a fait ses études à Lausanne, à l'école de commerce, puis est parti une année aux Etats-Unis pour apprendre l'anglais. A son retour, il a travaillé deux ans à Zurich comme employé de banque auprès de la SBS. De retour en Romandie, il a travaillé deux ans, toujours comme employé de banque, auprès de la Banque Edouard Constant, et depuis plus de 15 ans auprès de la Banque Julius Baer, au sein du département des gérants de fortune indépendants. M. Cédric Amaudruz a toujours désiré s'impliquer pour la collectivité, surtout maintenant qu'il est établi de manière durable à Gland. Je vous prie de lui faire bon accueil et vous remercie de cela".*

Le président lit ensuite la démission reçue de Mme Charlotte Gabriel, laquelle a déjà été lue par l'intéressée lors de la séance du Conseil communal du 27 avril 2017.

Par courriel, le Bureau a été informé par la plateforme PS-Les Verts-POP que Mme Charlotte Gabriel serait remplacée par Mme Angelita Galvez.

Mme Véronique Villaine présente, au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Angelita Galvez, qui n'est pas une inconnue, en remplacement de Mme Charlotte Gabriel : *"Mme Angelita Galvez, binationale suisse et espagnole, est née à Rolle, vit en couple et a 2 fils. Mis à part une*

brève interruption, elle réside à Gland depuis presque 30 ans. Employée de commerce de formation avec orientation en gestion, elle a effectué son CFC à la commune de Rolle, au Contrôle des habitants, avant de séjourner un an à Londres pour perfectionner son anglais. Parlant français, espagnol et anglais et disposant de bonnes connaissances en comptabilité, elle a travaillé comme gestionnaire dans les domaines de la télécommunication, de l'importation, du tourisme et du courtage. Actuellement, elle s'occupe de sa famille mais collabore avec diverses associations et aide à l'occasion des personnes âgées. Membre active du PS Gland, elle a déjà siégé au Conseil communal de mars 2015 à juin 2016. Elle fait actuellement partie de la Commission d'intégration et de l'APEC, ainsi que du Conseil d'établissement en tant que représentante de l'AgyA. Elle se réjouit de retrouver le Conseil communal et d'y apporter son engagement et son énergie. Au nom de la plateforme, je vous remercie de lui faire un excellent accueil".

Le président lit enfin la démission reçue de M. Olivier Fantino.

Par courriel, le Bureau a été informé par le PLR que M. Olivier Fantino serait remplacée par Mme Alexandra Rao.

M. Michel Girardet présente, au nom du PLR, Mme Alexandra Rao, en remplacement de M. Olivier Fantino : *"Mme Alexandra Rao est née à côté de Paris où elle est restée jusqu'à la fin de ses études, puis est partie commencer sa carrière au Luxembourg, pays dans lequel elle est restée pendant 6 ans. Issue d'une famille engagée en politique, elle a organisé les premières réunions des "Jeunes populaires", groupe "jeune" de l'UMP (ex-nom du parti "Les Républicains") et a participé activement à la première campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy. Elle est très attachée à certaines valeurs comme la liberté personnelle ou celle d'entreprendre dans le respect de l'écologie, permis par un état pragmatique et efficace. Arrivée en Suisse en 2008, elle a souhaité s'investir dans la vie de sa nouvelle nation dès qu'elle fut naturalisée, en 2015. Elle est mariée et maman de deux jeunes enfants âgés de 2 et 4 ans. Elle est fiscaliste et travaille auprès de l'administration fiscale vaudoise depuis 2010. Ses hobbies sont le ski, la randonnée, la course à pied, voyager et lire. En devenant Conseillère communale, Mme Alexandra Rao souhaite participer à la vie de Gland, faire valoir ses opinions et ses valeurs, tout en apportant son expérience et sa motivation".*

Avec l'arrivée de M. Yves Froidevaux, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

Le président invite Mme Angelita Galvez, Mme Alexandra Rao et M. Cédric Amaudruz à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les remercie et les félicite pour leur engagement et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 63.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 avril 2017

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 avril 2017.

4. Communications du Bureau

- Le 30 avril 2017 ont eu lieu les élections cantonales. Pour la commune de Gland, les résultats sont les suivants :

Election au Conseil d'Etat, 1^{er} tour :

Bulletins rentrés : 2155

Bulletins valables : 2106

Participation : 32.87 %

Election au Grand Conseil :

Bulletins rentrés : 2'085

Bulletins valables : 2'028

Participation : 31.80 %

Le président félicite les candidats glandois pour leurs excellents résultats et relève la forte délégation d'élus qui en découle avec deux députées glandoises au Grand Conseil, dont Mme Marion Wahlen, Conseillère communale. Il leur souhaite une excellente législature au Parlement cantonal.

- Le 3 mai 2017, le président a répondu favorablement à l'invitation du FC Gland, pour son traditionnel repas de soutien. Une journée haute en couleur pour un club hyper motivé. Il félicite également les membres du FC Gland pour leurs excellents résultats sportifs tout au long de cette année.
- Le 15 mai 2017, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 21 mai 2017 était jour d'élections cantonales et de scrutin fédéral. Pour la commune de Gland, les résultats sont les suivants :

Election au Conseil d'Etat, 2^{ème} tour :

Bulletins rentrés : 1970

Bulletins valables : 1948

Participation : 30.04 %

Votation fédérale : Loi sur l'énergie :

- 2'565 votants sur 6'555 électeurs inscrits, soit une participation de 39.13 %.

- Objet accepté par 1'888 oui contre 652 non.

- Le 6 juin 2017, M. le Président du Grand conseil avait invité tous les présidents des Conseils communaux ou généraux du canton de Vaud pour une visite du nouveau Parlement, ainsi que pour une conférence du vice-président de la Cour des comptes, dont le principal sujet était la fusion des communes.
- Le 13 juin 2017, a eu lieu la traditionnelle sérénade offerte par la Fanfare de Gland au président du Conseil communal. Cette soirée restera à jamais gravée dans la mémoire du président. Il remercie tous les musiciens qui ont relevé le défi qu'il leur avait lancé, notamment pour avoir joué un morceau de Johnny Hallyday, et pour avoir répété tout spécialement leurs musiques de films. Il remercie également les personnes présentes ainsi que les personnes absentes, qui étaient en pensées avec les participants à cet événement, de même que les dieux du ciel qui, par leur clémence, ont égayé la fête et ont permis d'éviter le pire.
- Par courrier du 20 juin 2017, le Tribunal cantonal a informé le Bureau du recours déposé par la société Ronchi Immobilier SA concernant le réaménagement du carrefour avenue du Mont-Blanc/rue de la Combe. Il s'agit du dossier lié au nouveau et futur PPA La Combaz. Tel que voté lors de la séance du 13 octobre 2016, le Conseil communal délègue à la Municipalité les pouvoirs pour répondre et traiter ce recours au mieux des intérêts de la commune.
- Le 28 juin 2017 se tiendra la traditionnelle soirée des Anciens Présidents du Conseil communal, à laquelle le président aura le privilège de participer pour la première fois. A l'ordre du jour : fondue chinoise et bonne humeur.
- La passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau aura lieu le lundi 3 juillet 2017 à 19h00.

Avec l'arrivée de MM. Martin Ahlström et Sébastien Bertherin, le nombre de Conseillers présents passe à 65.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :

Départ :

au 30 novembre 2017 : Mme Estelle Vie-Hofmann, assistante en communication.

Arrivées :

le 13 mars 2017 : Mme Véronique Romanowski, assistante de direction au Secrétariat municipal,

le 24 avril 2017 : M. Jonathan ZOSSO, informaticien, Super IT,

le 19 juin 2017 : Mme Rebecca Eggenberger, Secrétaire municipale adjointe, juriste de formation, au Secrétariat municipal.

Au concours :

un poste d'assistant(e) en communication, de 80 % à 100 %,

un poste d'assistant(e) en promotion culturelle, à 50 %.

- Programme de législation : la Municipalité avait souhaité remettre aux Conseiller(ère)s communaux le programme de législation avant les vacances d'été. Cela ne sera pas le cas. Dit programme sera disponible à la rentrée 2017 et fera l'objet d'un plan de communication.
- Commission de gestion : au nom de la Municipalité, il remercie la Commission de gestion qui a pris son travail à cœur, a rencontré le Syndic et le Secrétaire municipal pour affiner le processus d'examen du rapport 2016. La Commission de gestion a cependant épinglé la Municipalité pour le retard dans ses réponses aux questions posées. La Municipalité regrette que le timing ne se soit pas déroulé, pour cette prestation, au niveau attendu et fera mieux la prochaine fois.
- Conseil régional : le Conseil régional a tenu le jeudi 15 juin 2017 sa séance du Conseil intercommunal, à Gland. A l'ordre du jour se trouvaient les préavis suivants :

Séance ordinaire :

- "Comptes 2016"
- "Contribution de CHF 120'000.- TTC sur le fonds régional Transports publics pour l'expérimentation de paires de courses pour la période horaire 2018-2019"
- "Demande de crédit de CHF 69'125.- pour le financement Grand Genève 2017"
- "Demande crédit de CHF 280'000.- pour le développement du Casino Théâtre de Rolle sur quatre années"
- "Reprise des actions de Télé-Dôle"

Séance DISREN :

- "Demande de crédit de CHF 97'197.15 pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique ECO-Terre Sainte", qui sont des mesures d'accompagnement des agriculteurs, en particulier concernant les mesures écologiques,
- "Demande de crédit de CHF 109'200.- pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique Frontière"

Le Conseil intercommunal a ainsi accepté depuis le début de l'année 4 préavis qui sont financés par la procédure DISREN. 3 nouveaux préavis DISREN seront encore proposés au Conseil intercommunal. L'augmentation des préavis démontre le passage des études aux réalisations qu'avait promises le Comité directeur. Cependant, il sera certainement nécessaire d'augmenter la fréquence des Conseils intercommunaux en 2018, avec un passage de 4 à 5 ou 6 séances.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Cinéma Open Air de Gland 2017 : le programme de la 6^{ème} édition de l'Open Air de Gland est le suivant :
11 juillet : "Demain tout commence"

- 12 juillet : "Pirates des Caraïbes : La vengeance de Salazar"
- 13 juillet : "Lion"
- 14 juillet : "Spider-Man Homecoming"
- 15 juillet : "Moi, Moche et Méchant 3"

Les films auront lieu dans la cour du Théâtre de Grand-Champ à 21h30. En cas de mauvais temps et d'impossibilité de les projeter à l'extérieur, le public pourra assister aux projections à l'intérieur, dans la salle du Théâtre. Dès 19h00, des concerts et des stands de nourriture attendront le public dans la cour. Le prix des places est toujours fixé à CHF 13.- et à CHF 10.-. Jusqu'au 25 juin 2017, une promotion est en place pour des places au prix unique de CHF 10.- à acquérir en ligne ou auprès du guichet de l'Administration générale.

- Le Carabouquin : depuis le 29 mai 2017, le Carabouquin se déplace dans les quartiers de la ville pour proposer des lectures et sensibiliser un public de tout âge à l'écriture, tout en dégustant des boissons ou quelques pâtisseries. Cette semaine, il se trouve à La Pépinière et dès la semaine prochaine il sera à Eikenott.
- Concert des Variations musicales de Tannay à la plage de Gland : cette année encore, les Variations musicales de Tannay ont choisi de délocaliser l'un de leurs concerts à Gland. Le festival devient LE festival de musique classique de La Côte puisqu'un autre concert aura lieu à Nyon. Leur concert d'ouverture à Gland, le 18 août à 19h00, proposera le Quatuor Terpsycordes et la violoncelliste Camille Thomas. En cas de mauvais temps, le concert se donnera sous la tente, dans le beau parc du château de Tannay. Le programme proposera des pièces de Schubert et de Beethoven. Les places seront en vente au guichet de l'Administration générale et sur le site Internet des Variations musicales de Tannay.
- Lecture de la Bible : pour marquer les 500 ans de la Réforme, les 4 communautés religieuses de Gland, savoir les adventistes, les catholiques, les évangélistes et les réformés, ont décidé ensemble de lire la bible dans son intégralité en 96 heures, sur la place Nord de la gare. Du mercredi 6 septembre dès 21h00 au dimanche 10 septembre à 17h00, la population est donc invitée à venir écouter, voire même à participer à ce marathon de lecture, de nuit et de jour. Pour participer, il est possible de s'inscrire sur le site Internet www.les96heures.ch.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

- Finances : concernant le préavis municipal n° 92 de 2016, relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision et pour lequel le Conseil communal avait notamment décidé d'accorder un montant de CHF 20'000.- à titre de participation au budget 2016 d'investissement de NRTV, les investissements ont été faits et ont permis l'achat de matériels, ce qui permet de baisser les charges de fonctionnement de NRTV. Il y a eu CHF 20'000.- de crédit et CHF 20'000.- dépensés, cela a été amortis entièrement et intégralement en 2016, et ce préavis est dès lors clôturé.
- Sports : le duel intercommunal "La Suisse Bouge" a eu lieu le 10 mai dernier. Au niveau de Gland, la Municipalité est satisfaite de la participation : 566 personnes ont participé à cet événement, ce qui représente 4,4 % de la population. Cette année Gland affrontait Bulle et La Tour-de-Trême. Pour ces communes, il y a eu 8'040 participants, ce qui représente 36,4 % de leur population. Il y a quelque chose à faire à ce niveau-là, notamment au niveau du jour choisi. A Gland cela se passait le mercredi après-midi, tandis qu'à Bulle et à La Tour-de-Trême cela avait lieu le samedi toute la journée. Beaucoup de personnes travaillent le mercredi après-midi, moins le samedi, et une réflexion doit être faite de ce côté-là. Tout s'est très bien passé et il remercie le personnel du Service des infrastructures et de l'environnement qui a participé à cette manifestation pour que tout se passe bien, ainsi que M. Jean-Claude Kirchhofer.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Etablissement primaire : à ce jour, 1'194 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire de août 2017 au primaire, soit 405 à Mauverney, 503 aux Perrerets et 286 aux Tuillières. Ce qui représente 61 classes.

La traditionnelle Fête du Chêne, qui réunit les classes de 1P à 6P, aura lieu le jeudi 29 juin 2017 dès 19h00. La population est la bienvenue. Le cortège partira de la gare puis les familles et le public seront reçus aux Perrerets pour la partie conviviale et le pique-nique. Une cérémonie de promotion interne aura lieu également le 29 juin 2017, dans l'après-midi, pour les 8P qui finissent leur scolarité au niveau du primaire et la poursuivent en secondaire.

- Etablissement secondaire : à ce jour, ce sont 23 classes qui habiteront le collège de Grand-Champ dès la rentrée scolaire. Cela représente environ 500 élèves, y compris deux classes de raccordement. On constate un léger fléchissement des élèves sur deux ans, tendance qui s'inversera dès la rentrée 2019-2020. Les promotions de l'établissement auront lieu le mercredi 28 juin 2017 à 18h00 dans la salle omnisports de Grand-Champ.
- Parascolaire : au niveau de l'accueil parascolaire, la Pause Déj a enregistré 110 inscriptions et les structures de la Ruche, Univert et Entr'act sont sur le point de finaliser les enclassements, complétés par l'accueil en milieu familial.
- Préavis municipal n° 16 de 2017 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection des places de jeux de Mauverney et Ecole de Mauverney : conformément au préavis municipal n° 16, les travaux de réfection de la place de jeux de l'Ecole de Mauverney seront réalisés durant les vacances scolaires de cet été. La place ne pourra pas être utilisée durant ces travaux.

Avec l'arrivée de Mme Florence Golaz, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Cité de l'énergie : la relabelisation de Gland est en route et a commencé ces derniers temps, pour être effective dans le courant de l'automne 2017.
- Le projet de la nouvelle STEP, qui s'appelle "Lavasson 45", est à l'étude avec ou sans Nyon. Actuellement, c'est le Conseil régional qui coordonne ces études. Il faut voir si Nyon et ses communes environnantes bien évidemment, soit notamment Gingins, Chésereux et Eysins, viendront sur Gland pour les années 2025, voire 2045 pour Nyon. Les Conseiller(ère)s seront tenus au courant des développements.
- DISREN : un préavis sera présenté au mois de septembre lors de la séance du Conseil intercommunal, où il sera parlé de Gland puisqu'il sera question du passage inférieur de la gare. Lorsque le Conseil communal avait accepté ce dernier, il avait été question d'une participation dont le montant n'était pas encore connu. Celui-ci sera fixé au mois de septembre. Le Conseil régional a fait un très bon travail de coordination et cela débouche sur une fiche DISREN et un préavis du Conseil intercommunal.
- Le Conseil intercommunal du Conseil régional a repris les actions Télé-Dôle, et il peut être actuellement dit que la boucle est bouclée pour Télé-Dôle puisque le principal actionnaire, vu qu'il s'agit d'une société anonyme, est le Conseil régional. Une convention "Tourisme nature" a pu être signée dans la mesure où, dans la région, il existe par chance énormément de points stratégiques pour le développement du tourisme. Cette convention lie tout le haut du district, entre St-George, La Dôle, en passant par St-Cergue, Le Vaud, et bientôt le Bois-de-Chêne, et tout cela est coordonné avec Nyon Région Tourisme (NRT), qui s'occupe plutôt du littoral. Cela est de bon augure pour le développement du tourisme de la région. Télé-Dôle a bouclé son premier bilan avec Sogestar, qui est la société d'exploitation des pistes, grâce au soutien du Conseil communal ainsi que de toute la région pour l'aménagement des pistes. Le bilan n'est pas florissant car il n'y a pas eu beaucoup de neige et de jours de d'ouverture, mais il faut reconnaître que, sans l'aménagement des pistes, il est probable que personne n'aurait pu skier à La Dôle cet hiver. Cela est encourageant pour la suite car il y en a encore beaucoup de travail à faire avec nos amis français.
- Le dimanche 3 septembre 2017 sera une journée dévolue à la géothermie semi-profonde, puisque, à Vinzel, un site sera animé à l'attention de la population de la région désireuse d'en savoir plus sur les analyses du sous-sol.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Le mercredi 17 mai 2017, un impressionnant incendie a eu lieu à la Cité-Ouest. Elle tient à féliciter les différents services impliqués, dont la gendarmerie qui arrivée rapidement sur place, l'intervention professionnelle des pompiers, la protection civile, qui est intervenue est s'est occupée des habitants, les agents de sécurité publique de Gland qui ont fait un travail remarquable, ainsi que les employés du Contrôle des habitants qui ont très vite fourni les noms et numéros de téléphone des habitants de la tour. Heureusement, tout le monde s'en est sorti sain et sauf. On pourrait dire que l'exercice était réussi.
- La Commission d'intégration est en train d'organiser la fête interculturelle, qui aura lieu le dimanche 3 septembre 2017. Chacun y est le bienvenu. Un programme musical sera présenté, très coloré et rythmé. Des stands de nourriture d'ici et d'ailleurs seront présents. Pour la décoration de la salle, la Commission d'intégration est à la recherche de drapeaux de divers pays. Si les Conseiller(ère)s en possèdent, elle les remercie de bien vouloir l'en informer afin qu'ils soient exposés.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipeement et espaces verts, gestion des déchets)

- Zone 30 km/h Gare-Sud : les autorités cantonales ont envoyé un courrier à la Municipalité où elles valident les mesures proposées. La mise à l'enquête, s'agissant de la signalisation pour cette zone 30 km/h sera publiée dans la Feuille des avis officiels du 11 juillet 2017. Le délai de recours est de 30 jours.
- Jardins en ville : pour la troisième année consécutive, la ville de Gland organise des potagers urbains. Cette année, ces derniers ont été faits en collaboration avec la Fondation L'Espérance, ainsi qu'avec les enfants de la Pause'Déj et de l'UAPE, qui ont participé à la décoration. Les jardins resteront en place jusqu'au mois de septembre 2017. Il invite la population à en profiter.
- Le projet de la passerelle Gland-Prangins a été remis sur les rails dans le cadre des passerelles mode-doux au Conseil régional. Ces passerelles mode-doux devraient être inscrites au projet d'agglomération et être mise en places d'ici 2023.

PREAVIS AVEC DECISION EN UN SEUL DEBAT

6. Comptes de l'exercice 2016

- M. Rodolphe Chatagny, rapporteur de la Commission des finances, remercie tout d'abord M. le Municipal Gilles Davoine ainsi que M. Julien Ménoret, boursier communal, pour avoir fourni suffisamment tôt les comptes à la Commission des finances, ainsi que pour la diligence de leurs réponses, ce qui a permis à cette dernière d'établir le rapport dans de très bonnes conditions. D'autre part, il explique que la Commission des finances se réjouit d'avoir vu un excédent de recettes pour cette année, ce qui est une très bonne chose comparé au résultat de CHF 1.- symbolique de l'année passée. Il y a également beaucoup d'éléments extraordinaires dont il faut tenir compte, ce qui rend les comparaisons parfois difficiles. Il pense que ce qu'il faudra retenir dans ces comptes, malgré les bons résultats, c'est tout de même une baisse des recettes fiscales pour les personnes physiques, ainsi qu'une baisse de la marge d'autofinancement relativement importante, même si elle reste encore pour l'instant dans la marge de fluctuation par rapport à celles de ces dernières années.

Il lit ensuite les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Gilles Davoine : remercie la Commission des finances pour son rapport. Il aimerait quand-même revenir, dans la mesure où cela est écrit noir sur blanc, sur quelques éléments du rapport de manière à être sûr que personne n'ait de doutes ou d'incompréhension par rapport à ce qui est mentionné. En tout premier lieu, les Conseiller(ère)s ont reçu sur leur table un

erratum s'agissant de la page n° 18 du rapport des comptes de l'exercice 2016, où les chiffres, au niveau du nombre de contribuables, avaient sauté de ligne et étaient erronés. Cela a été modifié et les Conseiller(ère)s ont la possibilité de remplacer dite page dans le rapport des comptes.

S'agissant de la marge d'autofinancement, il est mentionné qu'elle a baissé de plus de 50 %. Cela est vrai, dans les comptes elle s'élève à CHF 4,9 Mio contre CHF 10,5 Mio. Il faut juste réaliser que si tout était remis d'aplomb, c'est-à-dire s'il est tenu compte du fait qu'il y a une correction sur les gains immobiliers de plus de CHF 2,3 Mio qui a été compensée par la péréquation au niveau cantonal, la marge d'autofinancement pour 2016, comme cela ressort du rapport des comptes, se monterait pour 2016 à environ CHF 6 Mio, pour une marge d'autofinancement qui se serait montée pour 2015 à environ CHF 9,45 Mio. La différence serait déjà moins grande à ce niveau-là, il n'y aurait plus ces 50 %. Ce qui s'est passé par la suite, c'est que la marge d'autofinancement 2015 a été gonflée par des gains immobiliers qui ont finalement été réduits à peu près de moitié. Il faut tenir compte de cela, sachant que l'année 2015 était un exercice extraordinaire. A la page n° 9 du rapport des comptes figure la marge d'autofinancement pour toutes ces dernières années. Si l'on regarde simplement les 5 dernières années, l'on peut voir que la marge d'autofinancement moyenne s'élève à CHF 6 Mio, et c'est la marge d'autofinancement à laquelle l'on serait arrivé s'il n'y avait pas eu ce gain immobilier corrigé par la suite. La ville de Gland est tout à fait dans la moyenne des meilleures années. Si l'on regarde depuis 1994, ces vagues ont toujours existé, des fois plus petites, des fois largement plus élevées. L'on reste toutefois dans une moyenne tout à fait classique que l'on ne peut pas comparer à 2015 pour dire que c'est la catastrophe, qu'on est tombé de 50 %, mais il faut comparer un petit peu plus large qu'avec 2015, où c'était, il le rappelle à nouveau, un exercice extraordinaire.

Il note encore que, dans les commentaires généraux du rapport de la Commission des finances, il est mentionné que la marge a baissé de 50 %. Sachant qu'en 2016 la Municipalité n'a pas effectué de fonds d'investissement, cela n'a évidemment rien à voir. Que l'on fasse des investissements ou pas, la marge d'autofinancement telle qu'elle ressort en 2015 ou en 2016 ne va pas bouger. La marge d'autofinancement, c'est l'argent qu'on aura pour faire ces investissements. Ce n'est pas parce qu'on ne fait pas de nouvel investissement que la marge d'autofinancement est l'une ou l'autre.

Dans les conclusions du rapport de la Commission des finances, il est mentionné que le résultat est satisfaisant, ce qu'il pense aussi, mais que les recettes fiscales sont en diminution. Alors il faut aussi bien lire le rapport des comptes de l'exercice 2016, bien lire les tableaux. La Commission des finances dit que les personnes physiques sont en diminution. Cela est vrai, il ne va pas dire le contraire. Mais si l'on regarde les tableaux figurant en pages n° 19 et 20 du rapport des comptes, l'on peut voir que les acomptes, qui sont en violet dans les colonnes, sont en hausse. Ce qui est en baisse, c'est la totalité, c'est-à-dire les acomptes plus les compléments. Les compléments, c'est ce qui va être cherché par la suite, après les acomptes, ce qui n'a pas été payé tout de suite par les acomptes, par exemple les gens ne paient pas d'acomptes, qui ne paient pas assez d'acomptes ou parfois trop, mais la différence est toujours en faveur de la commune. Et il se trouve que les gros contribuables de Gland font souvent leurs déclarations d'impôt assez tardivement, et il y a également des nouveaux contribuables qui arrivent. En l'occurrence, il est vrai qu'en 2016, si l'on additionne le violet avec le vert, il y a une petite diminution, qui n'est pas énorme, mais les acomptes sont en hausse et ce complément-là va venir par la suite parce qu'il existe de gros contribuables, dont l'un est arrivé à Gland dernièrement et pour lequel la commune n'a toujours pas touché les acomptes importants, et dont un autre qui a quitté Gland et n'a pas encore rendu sa déclaration fiscale. Ce sont de gros contribuables et ces montants-là seront en réalité ajoutés au complément. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir par rapport à ces événements-là et sur la petite baisse par rapport aux personnes morales sur le total, sachant qu'il y a toujours un accroissement au niveau des acomptes et qu'une hausse est plutôt attendue en 2017 de ce point de vue là.

Au niveau des investissements, il est vrai qu'il y a de gros investissements mais il faudra de toute façon passer par-là. En outre, il faudrait une énorme marge d'autofinancement qui se répèterait d'année en année, ce qui n'est jamais arrivé si l'on regarde le tableau figurant en page n° 9 du rapport des comptes de l'exercice 2016, pour pouvoir assumer les investissements prévus de manière autonome. Il est clair que, quand on parle de ces investissements-là, on devra passer par l'emprunt. La Municipalité estime que c'est quand-même le bon moment pour investir, au vu des taux d'intérêts extrêmement bas. Et c'est le

cercle vertueux ou le cercle vicieux. Il aimerait entrer dans le cercle vertueux de dire que si l'on veut effectivement augmenter ces impôts sur les personnes physiques notamment, il faut être attirant, il faut que la ville de Gland soit encore plus sexy, et, pour y arriver, cela demande aussi des investissements au niveau des infrastructures notamment, pour avoir un Vieux-Bourg qui soit attirant, pour avoir plus de commerces, plus de tout. Tout cela passe par des investissements et c'est clairement le bon moment pour investir, au vu des taux d'intérêts actuels. En outre, au niveau de la marge d'autofinancement, il préfère en avoir une qui s'élève à CHF 5 Mio puis, dès qu'il faut dépasser cette somme, investir par la suite avec des taux d'intérêts qui sont pour l'instant même négatifs selon ce qu'on emprunte, plutôt que d'avoir une marge d'autofinancement à CHF 15 Mio mais, dès qu'elle est dépassée, le taux d'intérêt se monte à 3,5 ou 4 %, comme cela s'est déjà produit. En vérité, le ratio est vite favorisant, même en cas d'emprunt. C'est pour cela qu'il pense, au niveau du choix, être là dans une bonne situation.

S'agissant de la remarque de la Commission des finances concernant la méthode des amortissements, il explique qu'il n'a pas choisi ou décidé une nouvelle méthode d'amortissement, mais qu'il s'agit simplement de la méthode légale, c'est ce que prescrit la loi. Les amortissements doivent être faits de cette manière-là. Des amortissements extraordinaires ne sont pas censés être faits. Les amortissements qui devraient être faits demain ne sont pas censés être supportés par le contribuable d'aujourd'hui, car demain ce dernier ne sera peut-être plus dans la commune, sera décédé ou ne paiera plus d'impôts. Ces amortissements doivent être faits de manière linéaire, donc ce n'est pas une méthode qu'il a choisie, il respecte juste le cadre légal. En outre, il n'est pas d'accord avec le fait qu'il soit dit par la Commission des finances qu'il s'enlève toute marge de manœuvre, dans la mesure où la marge de manœuvre c'est la marge d'autofinancement et que cette dernière n'est justement pas impactée par les amortissements.

- M. Gérald Cretegnny : précise que, comme il l'a déjà dit dans le cadre des réunions du GdG, M. le Municipal Gilles Davoine a exactement le même défaut que beaucoup de municipaux, c'est-à-dire qu'il s'exprime en son nom propre. Il voudrait simplement affirmer que les Municipaux ont en discuté ensemble et que la Municipalité est complètement derrière cette vision, laquelle peut paraître nouvelle.
- M. Pierre-Alain Bringolf : concernant ce rapport, il a été parlé de la marge d'autofinancement qui, comme chacun le sait, est un indicateur important au niveau des finances de la commune. Il aurait une proposition à faire, soit pour le prochain rapport des comptes 2017, soit au niveau de la Commission des finances : il propose, au niveau du reporting de cette marge d'autofinancement, pour que cela soit peut-être plus clair pour les Conseiller(ère)s, de comparer la marge d'autofinancement des derniers comptes 2016 non pas avec celle de l'année précédente 2015, mais sur une moyenne de 5 ou 10 ans. Il existe visiblement par chance des archives importantes. Il demande à ne pas avoir un histogramme, qui est intéressant, mais plutôt un chiffre, c'est-à-dire qu'on calcule la moyenne des marges d'autofinancements, ce qui permettrait de voir historiquement où l'on se situe, mais pas par rapport à un exercice précédant qui a été impacté probablement, et là c'est vraisemblablement le cas, par des événements extraordinaires.
- M. Eric Dällenbach : a lu le rapport des comptes 2016 et a remarqué la chose suivante concernant l'imposition sur les personnes morales, il voit que personne ou pas grand-monde ne parle de cela : sur un budget de CHF 55 Mio, les impôts des personnes physiques sont à peu près de CHF 22 Mio et les impôts des personnes morales s'élèvent à CHF 3 Mio. S'il regarde dans les 10 dernières années, ces impôts sont montés jusqu'à CHF 7 Mio. Et il pense que CHF 3 Mio actuellement, par rapport à l'impôt physique de CHF 22 Mio, c'est bientôt des peanuts. Il lui a été répondu qu'il y avait un problème de situation et qu'on ne peut pas tout prévoir, ça c'est clair. Il a fait quelques comparaisons avec diverses communes de la région. Les chiffres sont les suivants : à Aubonne, il y a CHF 3 Mio sur les personnes morales sur CHF 11 Mio d'impôts, une hausse pour les personnes morales. Au niveau du canton de Vaud, même si l'on ne peut pas tout comparer, il y a une petite augmentation au niveau des personnes morales. Au niveau de Nyon il y a un maintien. Au niveau de Rolle, qui avait dans son budget CHF 8 Mio pour les personnes morales, sur CHF 12 Mio d'impôts, ils sont pour 2016 à CHF 30 Mio, car il y a eu des entrées très particulières, c'est quand-même des personnes morales. Il pose simplement la question : pourquoi la Municipalité n'est-elle pas proactive par rapport à l'implantation d'entreprises à Gland, car il est clair que pour les impôts 2016 ça joue, personne

ne va revenir là-dessus, mais il pense que la Municipalité ou l'administration à un rôle à jouer. Surtout qu'on est dans une situation géographique excellente. Il sait bien que la Municipalité a pris tout ce qu'il fallait, il lit dans le rapport des comptes 2016 "*nous espérons une reprise de la croissance en 2017*". L'espoir avec les comptes n'a pas grand-chose à voir.

- M. Gilles Davoine : explique qu'il existe à Gland environ 800 entreprises. Au niveau des petites et moyennes entreprises, il y a plutôt une hausse sur les acomptes. S'agissant des quelques grosses entreprises, ces dernières peuvent faire énormément varier les choses. Par exemple, une entreprise active dans l'immobilier va tout à coup vendre beaucoup d'objets et va payer environ CHF 700'000.- ou CHF 800'000.- d'impôts. En outre, les entreprises bancaires, par exemple, peuvent faire de très bonnes affaires et payer beaucoup d'impôts et, au contraire, l'année d'après, il faudra leur rembourser les acomptes. Il existe donc des différences assez importantes. Au niveau du tissu économique, à Gland, par rapport aux chiffres que M. Eric Dällenbach a donnés, il n'y a pas que les impôts des personnes physiques qui sont pris dans les 22 Mio, il y a beaucoup d'autres impôts qui sont liés seulement aux personnes physiques, des taxes et autres, et là-dedans les personnes morales ne représentent que 8 à 9 % des revenus de la commune, ce qui n'est pour l'instant pas très élevés. C'est aussi quelque part une bonne nouvelle parce que, personnellement, en tant qu'avocat, il préfère avoir une multitude de petits clients qui paient bien plutôt que trois gros clients où, s'il y en a un qui s'en va, il sera sacrément embêté. Mais il est vrai, et c'est la deuxième chose, qu'il faudrait progresser en la matière, raison pour laquelle la Municipalité reviendra avec le budget 2018 avec un poste dédié à la promotion économique dont il sait déjà que les Conseiller(ère)s seront supporters et qu'ils apporteront leur vote favorable à cette augmentation de budget qui sera effectivement bien utile, puisqu'il est également Municipal de la promotion économique. Mais cela demande du réseau et un travail important et il espère que, par ce biais-là, il y aura bien plus qu'une simple reprise économique sur laquelle il faudrait compter, mais bien une proactivité comme M. Eric Dällenbach l'a souligné.
- M. Christian Vernex : déclare que la Commission des finances a pris acte de toutes les remarques que M. le Municipal Gilles Davoine a faites. Il reste quand-même un peu surpris sur les amortissements. En effet, M. le Municipal Gilles Davoine a l'air de dire que tout ce qui est investissements extraordinaires n'est pas légal, alors que les comptes sont quand-même vérifiés, et qu'il y a également le Préfet qui les regarde. Il se pose la question de savoir si tout ce qui a été fait jusqu'à présent n'était pas légal; il en doute. Il déclare également que la Commission des finances prend acte de la proposition faite par M. Pierre-Alain Bringolf s'agissant de la marge d'autofinancement. Dite Commission fera attention et des comparaisons supplémentaires seront faites à ce sujet.
- M. Guillaume Labouchère : aimerait que M. le Municipal Gilles Davoine prenne position par rapport à ce que vient de dire M. Christian Vernex.
- M. Gilles Davoine : déclare que, au niveau des amortissement, il est appliqué la méthode légale. Il ne lui appartient pas de juger ce qui a été fait auparavant dans la commune et qui a été vérifié. Il dit juste que ce n'est pas une décision qu'il prend, mais qu'il applique le côté légal, ce qui est effectivement son rôle. Après, il le répète, il applique ce qui est légalement prescrit et, selon une directive, les contribuables d'aujourd'hui ne sont pas censés supporter les frais qui doivent être légalement portés sur les comptes futurs. C'est tout ce qu'il peut dire aux Conseiller(ère)s.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte les comptes de l'exercice 2016.

7. Rapport de gestion sur l'exercice 2016

- M. Moritz de Hadeln, rapporteur de la Commission de gestion, rappelle les vœux formulés par dite Commission, savoir :
 - que l'esprit de collaboration entre la Commission de gestion et l'exécutif se poursuive dans le même climat de confiance et se renforce;

- que les rapports de la Commission de gestion et des finances soient tous disponibles sur le site Internet de la commune, au même titre que les préavis et procès-verbaux du Conseil, puis lit les conclusions recommandant d'accepter le rapport de gestion 2016 de la Municipalité et de décharger cette dernière pour l'exercice écoulé.

- La discussion est ouverte.
- M. Guillaume Labouchère : aimerait savoir si la Municipalité peut le renseigner sur le taux d'absentéisme moyen de l'année passée.
- M. Gérald Cretegny : explique qu'il n'a pas le renseignement dans l'immédiat, mais que ce dernier sera fourni sans problème. Il voudrait juste revenir sur les vœux présentés par la Commission de gestion : le premier vœu sera exhaussé sans problème, la Municipalité est dans le même état d'esprit et il en a parlé dans ses communications. Le fait d'avoir un bon esprit de collaboration ainsi qu'un bon climat de confiance est constructif et il faut aller dans ce sens-là. Le deuxième vœu sera également exhaussé, il s'agit d'une erreur. Le site Internet a été petit à petit alimenté en ajoutant les différents rapports et autres documents. Une organisation différente s'est faite dans le cadre de l'ordonnance des éléments qui étaient mis en ligne, et cela est un élément qui doit être corrigé et qui sera fait.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A une très large majorité, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le rapport de gestion sur l'exercice 2016.

PREAVIS AVEC DECISION

8. Préavis municipal n° 14 relatif à une demande de crédit de CHF 1'431'500.- destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public

- M. Patrick Vallat, rapporteur de la Commission technique, remercie tout d'abord M. Michael Rohrer, Municipal, et le président du Conseil communal pour avoir accepté le report de ce rapport pour des simples raisons de logistique de la Commission, puisque le rapporteur précédant a démissionné du Conseil et avait toutes les prises de notes de la séance avec lui. Il a donc fallu tout recommencer à zéro.

Il lit ensuite les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Rodolphe Chatagny, rapporteur de la Commission des finances, déclare tout d'abord que dite Commission avait remarqué qu'il existait un fonds de réserve efficacité énergétique sur lequel il y avait, au 31 décembre 2016, un peu plus de CHF 1'500'000.-. Ce fonds ne correspond évidemment pas à des liquidité mais à un fonds d'investissement qui permet effectivement d'amortir lorsque de gros investissement comme celui-ci apparaissent.

Il lit ensuite l'amendement proposé puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé.

- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis et que la Commission des finances propose un amendement. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion et vote sur l'amendement, puis ouverture de la discussion et vote sur le préavis amendé ou non.
- Le président relit l'amendement : "*Imputer le coût lié au remplacement des ampoules actuelles par des ampoules à LED au fonds de réserve efficacité énergétique selon une facturation qui sera établie, à cette fin, de manière séparée, pour un montant estimé à CHF 522'000.-.*"
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé.

- M. Michael Rohrer : déclare que la Municipalité soutient l'amendement proposé par la Commission des finances. Il montre ensuite aux Conseiler(ère)s la forme des candélabres en les projetant sur l'écran. Ces candélabres existent déjà à certains endroits à Gland, notamment près du rond-point de la Bergerie, et , s'agissant des modèles plus petits, il y en a déjà à Montolloy. En effet, certains luminaires, qui n'étaient plus en état de fonctionner, ont déjà dû être remplacés, et ils l'ont été par de nouveaux luminaires du type de modèles mentionnés dans le préavis.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

L'amendement est accepté à l'unanimité.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé .
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 14 relatif à une demande de crédit destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public, en ajoutant un amendement, point III., soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 1'431'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'431'500.-;*
- III. d'imputer le coût lié au remplacement des ampoules actuelles par des ampoules à LED au fonds de réserve efficacité énergétique selon une facturation qui sera établie, à cette fin, de manière séparée, pour un montant estimé à CHF 522'000.-.*

9. Préavis municipal n° 20 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour l'aménagement de 11 places de parc au chemin du Lavasson

- Mme Léonie Wahlen, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Olivier Moulin : déclare que, lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait posé deux questions à la Commission technique. Il déplore ne pas y trouver de réponse dans le rapport établi. Il voudrait simplement signaler que, à son avis, pour la dynamique du Conseil communal, il est important que les Commissions prennent soin des questions qui leur sont posées.
- M. Michael Rohrer : aimerait signaler que ces places de parc dépendent d'une convention qui doit encore être signée par les CFF, lesquels sont actuellement en train de durcir les négociations. La convention n'a dès lors pas encore abouti et il devra encore être négocié avec les CFF pour la signature de dite convention.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A une très large majorité, quelques avis contraires, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 20 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour l'aménagement de 11 places de parc au chemin du Lavasson, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 90'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.*

10. Préavis municipal n° 21 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron

- M. Samuel Freuler, rapporteur de la Commission technique, relit la conclusion des délibérations, qui n'a malheureusement pas été labellisée comme un vœu, savoir que la Commission demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de limiter le trottoir à un seul côté sur le tronçon du Perron afin de permettre la création d'une bande cyclable, ainsi que de s'assurer qu'une meilleure solution pour le carrefour à la hauteur de la Grand-Rue soit trouvée. En effet, de nombreux véhicules doivent manœuvrer dans le rond-point pour s'engager en direction de la route de Luins.

Il lit ensuite les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, quelques avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 21 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron, soit :

- 1. d'accorder le crédit de CHF 90'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude.*

PREMIERE LECTURE

11. Préavis municipal n° 23 relatif à l'assainissement du bruit dans le secteur "Avenue du Mont-Blanc – Route Suisse "

- La séance est fixée au 28 juin 2017 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Caroline Félix, PS-Les Verts-POP

Membres : M. Pierre-Alain Bringolf, GdG – Mme Regina Bovet, GdG – M. Pascal Chollet, PLR – Mme Anna Pallotta Ladisa, UDC,

+ la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. Préavis municipal n° 24 relatif à une demande de crédit pour la mise en place des protections solaires au collège des Tuillières

- La séance est fixée au 5 juillet 2017 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Patrick Wegmann, UDC

Membres : Mme Christelle Giraud-Nydegger, GdG – M. Samuel Freuler, GdG – M. Jean-Marc Jaquier, PLR – Mme Angelita Galvez, PS-Les Verts-POP,

+ la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

13. Nomination d'un(e) Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Victor Braune intitulé "Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales"

- La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre : M. Pierre-Alain Bringolf, GdG
Membres : M. Evan Lock, GdG – M. Victor Braune, PLR – M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP – Mme Anna Pallotta Ladisa, UDC.
- La discussion est ouverte.
- M. Daniel Calabrese : rappelle la discussion qui a eu lieu lors de la dernière séance du Conseil communal, où il avait été demandé de remettre ce postulat à une Commission technique, non pas uniquement pour l'accepter et le renvoyer à la Municipalité, mais bien pour proposer, d'entente avec la Municipalité, des pistes et des solutions déjà bien concrètes. Cela va donc peut-être un peu plus loin que ce qui est normalement prévu. Il souhaite vraiment bon travail à la Commission, il croit que le sujet est vraiment très intéressant, et il a hâte de voir ce qui va en ressortir. Il souhaite bon courage à ses membre, car il pense que c'est vraiment un sujet difficile.
- M. Pierre-Alain Bringolf : remercie les membres de la Commission technique de bien vouloir passer vers lui à la fin de la séance du Conseil communal afin de fixer une date pour la première réunion.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Messmer relative à l'aménagement de la déchetterie, en vue de l'évolution sociale et écologique d'aujourd'hui

- Le président demande à M. Patrick Messmer s'il est satisfait de la réponse.
- M. Patrick Messmer : est plutôt satisfait de la réponse de la Municipalité, qu'il remercie pour son travail. Il est satisfait de savoir que la Municipalité a pris conscience de la chose et qu'elle s'est rendue compte que bon nombre de communes avaient déjà entrepris les démarches dans ce sens et que cela faisait partie du projet futur et de leurs intentions, intentions qu'il suivra de près. Il a cependant un petit regret, c'est qu'il n'a pas été assez parlé d'un élément important de cette interpellation, c'est-à-dire la participation des enfants, de la prise de conscience notamment par des pictogrammes qu'on peut rencontrer dans certaines déchetteries. Il espère que la Municipalité prendra aussi conscience de ces différentes modifications et de ces possibilités d'avenir qui lui sont très importantes. Il accepte dans ce sens la réponse de la Municipalité.
- La discussion est ouverte.
- M. Michael Rohrer : déclare que la Municipalité prend bonne note des petits regrets de M. Patrick Messmer et qu'il sera essayé de le faire dans ses intentions. Le Service de la communication va travailler sur ces pictogrammes et la Municipalité tâchera de regarder cela tout particulièrement, pour que cela soit aussi bien fait pour les enfants.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

15. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2017-2018

- Le président rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement du Conseil communal, le président et les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Election du(de la) président(e)

- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est au groupe GdG de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom du groupe GdG, M. Daniel Calabrese propose M. Patrick Vallat et le présente. M. Patrick Vallat, que les Conseiller(ère)s ont déjà élu à la 2^{ème} puis à la 1^{ère} vice-présidence, a déjà occupé le poste de président du Conseil communal il y a 6 ans, à son goût avec succès, et il demande aux Conseiller(ère)s de bien vouloir lui donner leurs suffrages.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Patrick Vallat est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
66	66	5	0	66	34

M. Patrick Vallat est élu par 57 voix. Il y a 4 voix éparses.

- Le président demande à M. Patrick Vallat s'il accepte cette nomination.
- M. Patrick Vallat accepte son élection et remercie les Conseiller(ère)s de la confiance qu'ils lui témoignent à nouveau, ainsi que pour l'honneur qui lui est donné de les représenter pendant une année, ce qu'il avait beaucoup apprécié la dernière fois et dont il se réjouit de refaire. Il essaiera d'être digne des Conseiller(ère)s. Il rappelle également qu'il a des valeurs, sur lesquelles il avait beaucoup insisté lors de la première présidence : des valeurs d'éthique, de transparence, de rigueur, de dialogue. Il aime les débats et espère qu'ils seront animés et toujours aussi courtois qu'ils l'ont été avec le président actuel.
- Le président le félicite pour cette élection et lui souhaite une année pleine de beaux moments au service de la ville de Gland et de son Conseil.

Election du(de la) 1^{er(ère)} vice-président(e)

- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est à la plateforme PS-Les Verts-POP de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, M. Nicolas Aeschmann propose Mme Véronique Villaine, actuelle 2^{ème} vice-présidente, et la présente. Mme Véronique Villaine est Conseillère communale depuis 2011. Elle travaille comme chef de projet dans une entreprise horlogère de la Vallée-de-Joux. Chef du groupe PS au Conseil communal, elle se réjouit d'apporter ses compétences au sein du Bureau. Il remercie les Conseiller(ère)s de lui accorder leur confiance.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de Mme Véronique Villaine est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
66	66	12	0	66	34

Mme Véronique Villaine est élue par 52 voix. Il y a 2 voix éparses.

- Le président demande à Mme Véronique Villaine si elle accepte cette nomination.
- Mme Véronique Villaine accepte son élection et remercie les Conseiller(ère)s pour leur confiance. Elle se réjouit de cette année d'apprentissage avec un mentor tel que M. Patrick Vallat. Cela ne pourra être que fabuleux.
- Le président la félicite pour son élection et lui souhaite également une année pleine de beaux moments au service de la ville de Gland et de son Conseil.

Election du(de la) 2^{ème} vice-président(e)

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est au groupe UDC de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom du groupe UDC, M. Patrick Wegmann propose M. Maurizio Di Felice, et le présente. M. Maurizio Di Felice n'est pas un novice en la matière puisqu'il a présidé le Conseil communal en 2014-2015. Né en 1967, célibataire et sans enfant, M. Maurizio Di Felice a grandi et effectué toute sa scolarité à Gland. Après un apprentissage de cuisinier dans ce qui était l'ancien Buffet de la Gare, il part quelques années exercer en Suisse alémanique, d'abord à Zurich puis à Berne, à Bâle et à Lucerne notamment. Après une période de service militaire et le grade de capitaine, il revient à Gland où, depuis 16 ans, il exerce un deuxième métier dans une boulangerie, toujours à Gland. Au niveau associatif, il est actif au sein du comité de l'Association de la ligne fortifiée de la Promentouse, qui gère l'ancien fortin militaire de la Villa Rose, en tant que responsable logistique, et plus particulièrement en charge, depuis 2010, de l'organisation du nettoyage du Sentier des Toblerones. Au niveau politique, membre de l'UDC depuis 2007, il fonde en 2011 la section "Ville de Gland", qu'il préside depuis. La même année, il entre au Conseil communal où il a occupé le poste de scrutateur et de membre de la Commission des finances jusqu'à son élection à la présidence du Conseil. Il est actuellement membre de la Commission culturelle. Il est aussi membre du comité de la section de district Côte-Ouest et membre de l'assemblée des délégués de l'UDC Vaud.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Maurizio Di Felice est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
66	66	8	0	66	34

M. Maurizio Di Felice est élu par 50 voix. Il y a 8 voix éparses.

- Le président demande à M. Maurizio Di Felice s'il accepte cette nomination.
- M. Maurizio Di Felice accepte son élection.
- Le président le félicite pour son élection et lui souhaite une année pleine de beaux moments au service de la ville de Gland et de son Conseil.

Election de deux scrutateur(trice)s

- Le président rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement, lorsque le nombre des candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal.
- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est tout d'abord au groupe PLR de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom du groupe PLR, M. Michel Girardet présente la candidature de M. Heinz Beutler, actuel scrutateur-suppléant.
- Il n'y a pas d'autre proposition.
- Toujours selon le tournoi discuté en début de législature, c'est ensuite au groupe UDC de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom du groupe UDC, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Jean-Marc Guibert, qui a accepté de continuer son mandat de scrutateur.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

MM. Heinz Beutler et Jean-Marc Guibert sont élus tacitement aux postes de scrutateurs.

Election de deux scrutateur(trice)s suppléant(e)s

- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est tout d'abord au group GdG de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom du groupe GdG, M. Daniel Calabrese présente la candidature de Mme Regina Bovet, laquelle a déjà œuvré à ce poste pour l'année 2016-2017.
- Il n'y a pas d'autre proposition.
- Toujours selon le tournoi discuté en début de législature, c'est ensuite à la plateforme PS-Les Verts-POP de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, et toujours dans la continuité, Mme Véronique Villaine présente la candidature de M. Moritz de Hadeln.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Mme Regina Bovet et M. Moritz de Hadeln sont élus tacitement aux postes de scrutateurs-suppléants.

Le président félicite les scrutateurs et les scrutateurs-suppléants pour leur engagement et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs fonctions.

16. Nomination de la Commission de gestion

- Le président rappelle que cette Commission, composée de sept membres au moins selon l'art. 48 du Règlement, est réélue toutes les années et que ses membres sont rééligibles. Elle n'est pas bloquante et tous les membres de la Commission de gestion peuvent donc siéger dans les Commissions techniques tout au long de l'année. Cette Commission sera élue par un scrutin de liste.
- Les candidats déclarés sont les suivants :
Mmes Myriam Grandjean et Fabienne Bill (GdG), Mme Anna Beutler et M. Victor Braune (PLR), MM. Moritz de Hadeln et Victor Mendes Boavista (PS-Les Verts-POP), M. Philippe Blanchut (UDC).

- Il n'y a pas d'autre proposition. Sept candidats sont présentés pour sept postes.

Résultat

Mmes Myriam Grandjean, Fabienne Bill et Anna Beutler, et MM. Victor Braune, Moritz de Hadeln, Victor Mendes Boavista et Philippe Blanchut sont élus membres de la Commission de gestion.

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

17. Nomination d'un(e) membre de la Commission des finances

Suite à la démission de M. Olivier Fantino pour le 1^{er} mai 2017, le poste est à repourvoir.

- Au nom du groupe PLR, M. Michel Girardet propose la candidature de M. Eric Dällenbach.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, M. Eric Dällenbach est élu membre de la Commission des finances.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

18. Nomination d'un(e) ou de deux membres de la Commission du plan de zones

Suite à la démission de M. Nicolas Aubry pour le 10 avril 2017, le poste est à repourvoir.

- Au nom du groupe PLR, M. Michel Girardet propose la candidature de Mme Alexandra Rao.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Suite à l'élection de M. Patrick Vallat en qualité de président (cf. point 15. ci-dessus), le poste est également à repourvoir.

- Au nom du groupe GdG, M. Daniel Calabrese propose la candidature de M. Pierre-Alain Bringolf.
- Il n'y a pas d'autre proposition.
- Les candidatures sont soumises au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, Mme Alexandra Rao et M. Pierre-Alain Bringolf sont élus membres de la Commission du plan de zones.

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

19. Nomination d'un(e) membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales

Suite à la démission de Mme Charlotte Gabriel pour le 30 avril 2017, le poste est à repourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique Villaine propose la candidature de Mme Stella Motta Larrivé.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, Mme Stella motta Larrivé est élue membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

20. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional

Suite à la nomination, lors de la séance du Conseil communal du 27 avril 2017, de M. Rupert Schildböck, qui était alors délégué suppléant, en qualité de délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional, la plateforme PS-Les Verts-POP doit proposer un(e) délégué(e) suppléant(e) supplémentaire.

- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique Villaine propose la candidature de Mme Iulica Gorgoni.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est dès lors soumise au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, Mme Iulica Gorgoni est nommée déléguée suppléante au Conseil intercommunal du Conseil régional.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

21. Divers et propositions individuelles

- Mme Marion Wahlen : remarque que, comme le nombre de chiens ayant explosé à Gland et la surface de balade ayant diminué, il devient difficile de concilier les intérêts de chacun. En effet, le nombre de dommages aux cultures ou à la faune sont relevés chaque saison, pas volontairement certainement, mais plus par négligence des maîtres. Sans parler des déjections, notamment dans la ville. Elle aimerait savoir si la Municipalité pourrait se pencher sur le règlement communal afin de l'adapter aux problématiques actuelles et sensibiliser les propriétaires canins pour une meilleure cohabitation et éviter ainsi la laisse obligatoire sur les terrains privés.
- M. Daniel Calabrese : informe que, lors de la dernière assemblée générale du groupe GdG, la co-présidence a été confiée à Mme Anik Freuler ainsi qu'à lui-même. Il remercie dès lors de bien vouloir mettre les deux co-présidents en copie des communications du Bureau et celles éventuelles de la Municipalité.
- M. Moritz de Hadeln : informe que, sur le rond-point de la Cité-Ouest, face au Collège de Grand-Champ, dans la nuit du 25 au 26 mai 2017, le drapeau du canton de Vaud a été enlevé d'un des trois mats qui s'y trouvent. Il aimerait savoir si la Municipalité a porté plainte contre X, notamment dans le cadre de l'art. 270 du Code pénal, si cet acte a une motivation politique et quand ce drapeau sera-t-il remplacé.
- M. Gérald Cretegy : répond que des vérifications seront faites à ce sujet. Il faut savoir que lorsqu'il y a des dégâts, il y a un dépôt de plainte automatique. C'est le Secrétaire municipal qui signe les plaintes et la Municipalité n'est pas toujours informée de tous les petits dégâts qui peuvent survenir dans la commune. La Municipalité va se renseigner par rapport à ces faits.
- M. Georges Grandjean : relève que, dans ses informations, M. le Municipal Thierry Genoud a parlé de la future STEP qui devrait être construite le long du chemin du Stand. Il aimerait savoir pourquoi est-ce cet endroit qui a été retenu. En effet, c'est un endroit qui est très fréquenté par la population lors de ses ballades. Pourquoi ne pas la construire dans un endroit

plus retiré, comme par exemple à proximité de la sous-station actuellement en construction ? Il aimerait également savoir à quel moment le Conseil communal sera consulté.

- M. Thierry Genoud : explique que c'est l'APEC qui s'occupe de la recherche de sites. Cette dernière a eu lieu il y a déjà plus d'une année et ce site a été retenu, au grand désespoir de la commune de Luins, comme les Conseiller(ère)s ont pu le voir dans les journaux et sur NRTV. Il est vrai qu'il a été retenu par rapport à 5 ou 6 autres sites évalués, avec des pour et des contres. Le choix s'est porté sur ce site non seulement pour des questions de simplicité de rejet par l'exutoire qui se trouve à La Lignière, mais également pour la réutilisation de cet élément. La Municipalité pourrait faire un petit laïus à ce sujet, mais ces sont les représentants de l'APEC qui seraient plus à même d'informer les Conseiller(ère)s des tenants et aboutissants. Ce n'est pas un site qui a été choisi à la va-vite et des études ont été faites.
- M. Jean-Luc Nicolet : tient, au nom de l'association VIVAG, à remercier tout le monde pour le soutien apporté depuis maintenant plus de 5 ans, puisqu'il y avait la préparation auparavant. Il tenait à informer les Conseiller(ère)s de la progression des membres, savoir :
 - année 2013 : 163 membres,
 - année 2014 : 193 membres,
 - année 2015 : 230 membres,
 - année 2016 : 236 membres,
 - année 2017 : 251 membres.

Il y a une progression qui est quand-même agréable à voir et il remercie à nouveau tout le monde pour ce soutien.

- Mme Regina Bovet : aimerait faire un message concernant le bus TUG. En effet, il faudrait peut-être redire aux chauffeurs de bus que, dans les arrêts Riant-Coteau et Grand-Champ, ils doivent arrêter les moteurs des bus. Cela n'est pas seulement une nuisance sonore, mais cela n'est également pas bien pour l'environnement, surtout avec la chaleur rencontrée ces jours. Elle invite dès lors la Municipalité à discuter avec les responsables de ce sujet.
- M. Patrick Wegmann : remercie le président d'avoir accepté de mettre des bouteilles d'eau sur les tables pour la séance de ce soir suite au mail qu'il lui avait fait parvenir.
- M. Christian Gander, arrivant au terme de son année de présidence, s'adresse en ces termes à l'Assemblée :

"Chers Collègues, Chères Municipales et Chers Municipaux, Chers Amis,

Il y a maintenant trois ans, quand mes collègues PLR m'ont proposé de briguer la vice-présidence, j'ai dit oui, mais un peu poussé dans le dos, je l'avoue.

Au moment de devenir vice-président, j'ai essayé de suivre le plus attentivement possible ce que faisait Daniel Calabrese, président d'alors, en me demandant si j'allais tout retenir et le faire suffisamment bien. Mireille Tacheron, secrétaire en place, annonçait qu'elle n'irait pas au-delà de la législature, et comme elle menait le Bureau avec la poigne qu'on lui a connu, j'avais quelques craintes.

Me retrouver au Perchoir, la première année de législature, avec une nouvelle secrétaire, une année d'élections cantonales, une peur bleue d'un discours du 1^{er} Août auquel je n'avais pas la moindre idée de ce qui se disait : Dans quelle galère m'étais-je embarqué ?

C'était sans compter sur une réorientation de ma carrière professionnelle et la création de mon agence immobilière... Sur ce coup-la, je ne pouvais m'en prendre qu'à moi !

La réalité, c'est que je me suis retrouvé en juin dernier, muni de votre confiance, à escalader les marches qui me paraissaient tellement énormes de ce sacré Perchoir. Trop tard pour reculer, les jeux étaient faits, il me faudrait assumer de front, pendant une année, ces quelques défis auxquels était encore venu s'ajouter un mandat au Conseil d'administration de la Raiffeisen Gland-Rolle-Gimel.

La réalité a été toute autre : un Bureau qui a dès le début bien fonctionné, Karine, notre nouvelle secrétaire qui n'a pas mis longtemps à prendre en main son organisation, on dirait même qu'elle a fait ça toute sa vie. Des relations très cordiales et amicales avec la Municipalité, ainsi qu'avec toutes les personnes de l'Administration communale à qui j'ai eu affaire. Des huissiers toujours prêts à bondir en toutes occasions. Pour cette collaboration, à tous je vous dit Merci.

Merci à Vous, Chers Collègues et Amis, qui avez respecté les règles du jeu et surtout, qui m'avez aidé à atteindre l'un des buts que je m'étais fixé : travailler dans la joie et la bonne humeur.

Les plus anciens d'entre vous au sein de notre Conseil comprendront mon message et l'expliqueront à ceux, plus jeunes, qui le souhaitent.

Pendant trop d'années, notre Conseil a vécu des discussions ardues qui ne faisaient en rien avancer la gestion de notre commune. Les relations avec la Municipalité étaient tendues. On a même vu des corbeaux qui volaient très bas. Deux ou trois personnes qui croyaient bon prendre en otage tout un Conseil communal pour régler des conflits idéologiques ou leurs rancunes personnelles, des personnes aigries par une vie probablement triste et qui le faisaient payer à toute une Assemblée, des Députés, heureusement pas tous, qui n'apportaient finalement pas plus à leur commune qu'ils n'ont apportés au Grand Conseil.

J'ai l'impression d'en avoir souffert, que les débats de notre noble Assemblée en ont aussi fait les frais.

Mes quelques pointes d'humour tout au long de cette année ont été ma manière de le dire et de démontrer que l'on peut être sérieux dans notre travail, et manier l'humour plutôt que la haine.

J'aimerais encore remercier :

- *mes employés, aidés de ma fille Vanessa, qui m'ont suppléé pendant que je réfléchissais à ce que j'allais bien vous dire;*
- *Marie, mon épouse, je ne le répéterais jamais assez, sans l'appui de qui je n'aurais pas eu la force de tout mener de front.*

Au final, et grâce à vous toutes et tous, j'ai vécu une année merveilleuse dont les souvenirs ne sont pas prêts de s'effacer.

Les hauts faits resteront sans doute le huis-clos de presque 4 heures de novembre dernier et la merveilleuse Sérénade que m'a offerte notre Fanfare, ainsi que votre nombreuse présence il y a dix jours.

Je peux ranger ma baguette à la fin de cette allocution, remettre les clés et le sceau de la Commune à Patrick, mon successeur, en vous disant :

Au revoir et bon vent !"

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 31 août 2017 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h15.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Christian GANDER

Karine TEIXEIRA FERREIRA